

18 nov 2016 -16:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 novembre 2016

Troisième répartition de la provision Asile et Migration

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui répartit partiellement le crédit provisionnel 2016 destiné à couvrir des dépenses non structurelles en matière d'asile et de migration.

La provision Asile à répartir en 2016 s'élève à 650 millions d'euros. Le projet fixe la troisième répartition de cette provision liée à la crise de l'asile pour 2016. Un montant de 40.351.000 euros en liquidation sera transféré afin de solder la contribution de la Belgique à la *Facility for Refugees in Turkey* de l'Union européenne.

Au total, un montant de 536,8 millions d'euros a déjà été alloué à la couverture des dépenses non structurelles en matière d'asile et de migration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>